

Émeutes dans les banlieues, 2005

La répression

Quelques textes trouvés sur internet



Excuses

Désormais faudra le savoir, il y a ceux qui ont des excuses et ceux qui n'en ont pas.

Le 7 novembre à la Courneuve, un jeune qui est vient de se faire arrêter est passé à tabac par des policiers. L' « incident » serait certainement resté dans l'ombre en temps ordinaire. Manque de chance pour les policiers une équipe de télévision filme toute la scène et diffuse les images sur toutes les chaînes de télévision. Pour une fois les policiers sont pris la « main dans le sac » et ne peuvent nier.

Le Ministre de l'Intérieur sanctionne les huit policiers concernés, les deux cogneurs et les six autres qui présents ont laissé faire. Jusque là rien à dire !

Le représentant du syndicat ALLIANCE POLICE fait une déclaration dans les médias à propos de cette affaire et reconnaît les faits (on ne voit pas comment il aurait pu faire autrement !) et déclare qu'il s'agit « d'une entorse à la déontologie policière et que ce sont des faits inacceptables ». Soit, c'est bien de le reconnaître. Il ajoute cependant « Qu'il faut comprendre le contexte dans lequel ce sont déroulés les faits et en particulier le climat d'extrême tension et d'agressivité à l'égard de la police ». Sans le justifier (il est inadmissible que des professionnels, comme ils se prétendent être, et ce qu'ils sont, perdent leur sang froid), on peut arriver à le comprendre.

Mais alors, si l'on tient le même raisonnement pour les jeunes qui se sont livrés à des violences dans les cités, on peut dire que ce sont des « comportements inadmissibles » (brûler des voitures, des écoles, ...), « mais qu'il faut comprendre le contexte dans lequel elles se sont déroulées et en particulier le climat d'exclusion sociale,..... ». Or, curieusement cette « excuse du contexte » si elle est valable pour la police, ne l'est pas pour les jeunes. Les jeunes commettent des délits et non pas d'excuses mais les policiers eux en ont une : le « contexte ».

Autrement dit certains citoyens vivent dans un « contexte » et d'autres non.

Curieuse vision de notre société.

Patrick MIGNARD

Flicage d'internet

Trois personnes interpellées pour des blogs qui appelaient aux violences urbaines

PARIS (AP) - Trois personnes, dont un mineur, ont été interpellées lundi matin pour avoir animé des blogs qui appelaient à attaquer des policiers et des commissariats, a-t-on appris de sources judiciaires.

Deux majeurs ont été interpellés en région parisienne et un mineur à Aix-en-Provence. Ils animaient des blogs, sortes de journal intime interactif sur Internet. L'un de ces sites, intitulé Nike l'Etat, lançait l'appel: "Ouais Ile-de-France, unissez-vous, faites tout cramer les keufs".

Les trois blogs qui exhortaient aux violences urbaines ont été désactivés ce week-end. Ils étaient consultables sur Skyblog, un site de la station de radio SkyRock, qui a coopéré avec les enquêteurs et fourni toutes les informations permettant les interpellations.

Cependant, l'un des blogs était hébergé en Amérique du Sud, son auteur est donc difficilement identifiable.

Le parquet de Paris a diligenté une enquête préliminaire sur les trois blogs, qui a été confiée à l'OCLTIC (Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication). AP

<http://fr.news.yahoo.com/07112005/5/trois-personnes-interpellees-pour-des-blogs-qui-appelaient-aux-violences.html>

Menace sur les Champs-Élysées

La capitale est jusqu'alors relativement épargnée par les violences urbaines, mais les forces de l'ordre sont en alerte. Depuis 48 heures, une enquête est ainsi menée par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) afin d'identifier les auteurs d'un mystérieux mail donnant rendez-vous aux émeutiers, samedi prochain, sur l'avenue des Champs-Élysées. Ce quartier, à forte charge symbolique, est certainement l'un des plus sécurisés d'Europe : plus de 700 policiers y travaillent chaque jour.

Les sorties du RER A y feront cependant l'objet d'une surveillance soutenue ce week-end. A la dernière Saint-Sylvestre, l'avenue avait été le théâtre d'affrontements orchestrés par des bandes de banlieue. Une quarantaine de policiers avaient été blessés lors des altercations.

Le Figaro, 9 novembre 2005

<http://www.lefigaro.fr/societe/20051109.FIG0091.html>

Les présumés émeutiers condamnés à la chaîne

Jugés en comparution immédiate, leur dossier est souvent bâclé.

Par Dominique SIMONNOT

Libération, mardi 08 novembre 2005

Des policiers qui patrouillent dans les couloirs, des salles protégées par des barrières métalliques. Des parents qui discutent sur des bancs avec des avocats. «Mon fils sortait juste de chez nous pour voir un copain...», pleure une mère. «Mes fils ont été arrêtés chez nous, ils n'y étaient pour rien dans ces incendies de voitures, ça a été reconnu mais les policiers leur ont collé des outrages et rébellion», proteste un père. C'était hier au palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis) où comparaissaient de présumés émeutiers. Il y en a tant que trois chambres correctionnelles - au lieu d'une en «temps normal» - ont été dévolues aux comparutions immédiates promises par le Premier ministre. Il y a de tout.

Ceux qui passaient par là. La nuit du 3 novembre, Malik, lycéen de 19 ans, rentrait chez lui à Montreuil : «Je ne veux pas qu'on m'associe aux émeutiers, il n'y avait plus de bus parce qu'ils en avaient brûlé un. J'ai traversé la cité, j'ai pris un jet de lacrymo par un motard de la police.» Malik a lancé un pavé en retour, «un geste primitif, animal, que je regrette beaucoup». Il a tenté de se sauver. Il a été rattrapé, plaqué au sol, frappé. Un cocard orne son oeil, son nez est cassé. En juin, il passera le bac et travaille en intérim pour aider sa mère. Du côté du parquet, le langage est guerrier. «Nous sommes dans une situation proche de la jungle dont ce département est victime depuis des jours», et les réquisitions sévères, comme l'a réclamé le gouvernement : «Quatre mois ferme.» Ce sera quatre avec sursis.

Il y a ceux qui contestent. Eric, 19 ans, «à la recherche d'une formation», qui vit chez ses parents, déjà condamné pour racket. Vers 22 h 30, à Montreuil, il a été repéré au milieu d'un groupe qui cassait une voiture. Il a fui avec Kevin, 15 ans. «Je ne casserais jamais une voiture, celle de mon père a brûlé, je n'ai pas apprécié.» Rien ne dit qu'Eric a approché la voiture. Deux mois ferme.

En comparution immédiate, habituellement, la procédure est déjà ultrarapide, là elle est expéditive. Dans les dossiers, ne figure souvent que le seul PV des policiers. Manque de temps. L'enquête sociale est parcellaire. Manque de temps. Les avocats se noient dans les dossiers. Et les juges se dépêchent. Plus encore que d'habitude.

Au Blanc-Mesnil, la nuit du 3 novembre, Mamoudou, 20 ans, aurait caillassé des camions. Il nie. En BTS de management. Il débute bientôt des cours en alternance avec des stages, et joue au foot «niveau nationale». Son casier n'est pas au dossier. Il faut renvoyer l'affaire. Son frère, un ingénieur informatique, et son père sont là. La procureure : «Nous ne savons pas qui il est, en attendant le jugement, je réclame un mandat de dépôt, sa famille est incapable d'apporter la preuve de son identité.» Détention provisoire, jugement dans une semaine. Alexandre, cuisinier, a été arrêté lors de l'incendie du local à poubelles dans une barre HLM, à 1 heure du matin à Pantin. Seul arrêté de la bande. Sa défense est laconique : «Mauvais endroit, mauvais moment, mais j'ai pas foutu le feu, je venais juste acheter du shit.» Quatre mois.

Au Blanc-Mesnil encore, la nuit du 3 novembre, Abdoulaye, 20 ans, a été «reconnu» par les policiers alors qu'il balançait une bouteille sur leur véhicule. Arrêté quelques heures plus tard, au commissariat, il a cassé une vitre, tandis que ses copains en faisaient le siège, «vous-même les appelant à mettre le feu», lit la juge. Problème. A l'heure du jet de bouteille, Abdoulaye ouvrait la pizzeria où il travaille. La procureure : «Il est nécessaire que ceux qui sont jugés ici et ceux qui sont dans la salle sachent que les sanctions sont très importantes ! Ce département est en feu depuis des jours !» Relaxe pour le jet de bouteille, un mois ferme pour le reste.

Et ainsi de suite. Jusqu'à un pauvre serveur de 23 ans, finalement innocenté. Il avait été dénoncé par un témoin anonyme pour vente d'essence aux émeutiers et il y avait un bidon de fuel dans le coffre de sa voiture.

Partout en France, les tribunaux ne chôment pas. Entre autres, quatre mois à Paris pour avoir cassé une voiture et un travail d'intérêt général pour trois garçons soupçonnés d'avoir fabriqué des cocktails Molotov. Quatre mois à Dijon pour l'incendie d'un local à poubelles et cinq mois pour outrages et rébellion. Huit mois à Toulouse pour avoir caillassé les policiers et huit encore pour l'incendie d'une voiture. Hier soir, étant donné le tas de dossiers, les juges de Bobigny n'étaient pas près de finir. Devant la salle, une petite foule commente : «C'est pas la prison qui va ramener le calme !» «En plus, c'est pas les vrais méchants qui sont là, les vrais méchants, eux, personne les attrape !»

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=336800>

Ne laissons pas punir les pauvres !

Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? Et si ce n'est pas nous, alors qui ?

(article publié sur indymedia-paris, le 10 Novembre 2005, http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=46133)

Pourquoi les illégalismes commis par de multiples mouvements sociaux nous paraissent ne pas devoir faire l'objet de poursuites judiciaires, alors que ceux commis par les prétendus "émeutiers" ne reçoivent, pour le moment, presque aucun soutien de ce genre ? Les luttes sociales comportent toujours, en leur sein, une lutte pour dire quelles sont les formes légitimes de la lutte. Sur ce plan, les mouvements progressistes ont perdu beaucoup de terrain - le droit de grève étant lui-même insidieusement remis en cause. Toutefois, l'actualité française, après douze nuits d'insurrection dans nos banlieues, requiert que cette question soit posée de la façon la plus explicite possible. Je souhaite montrer, dans les lignes qui suivent, que les diverses raisons exposées à gauche pour se désolidariser des jeunes révoltés de ces dernières nuits méritent d'être réexaminées, et qu'elles ne résistent pas à l'examen.

Quand les postiers de Bègles commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en séquestrant leur supérieur hiérarchique, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence.

Quand les lycéens commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en cadenassant l'entrée de leurs bahuts, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence. Quand les marins de la SNCM commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en détournant un navire, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence.

Mais quand la lutte n'est pas tout à fait ce qu'on croit qu'elle devrait être, quand il n'y a ni porte-parole, ni organisation, quand ce sont les plus déshérités des dépossédés - parce que dépossédés même de la capacité à se doter de porte-parole et d'organisations, situation dans laquelle les mouvements de gauche ont certainement une importante responsabilité - qui commettent des actes illégaux, alors tout change : on a beau reconnaître que leur colère est légitime, on a beau entendre, dans les bribes d'interviews que nous en proposent les journalistes, que leur discours est plus et mieux politisé, plus lucide que celui d'une bonne part de nos élus, personne ou presque ne les soutient, ne demande l'abandon des poursuites, ni n'appelle les juges à la clémence (à l'exception de quelques structures ultra minoritaires, telles que les Indigènes de la République, DiverCité et le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues, dans deux récents communiqués).

J'aimerais bien qu'on m'explique cette petite incohérence. Je crains qu'elle soit beaucoup plus difficile à justifier qu'il n'y paraît.

L'article de Dominique Simonnot, paru le 9 Novembre dans Libération, ainsi que divers comptes rendus d'audience ayant circulé sur la toile, ont pourtant la vertu de nous informer clairement du genre de "justice" qui est en train d'être rendue pour cette série de cas : on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Examinons donc les apparences de bonnes raisons avancées à gauche pour ne pas se solidariser avec les jeunes interpellés lors de ces dernières nuits.

Entendre des gens dire qu'il est scandaleux de brûler des voitures ou des bus parce que cela empêche les gens de travailler n'a rien d'étonnant. L'empêchement de travailler, les salariés pris en otage, n'est-ce pas là le vieil argument de la droite contre les grévistes de la RATP, de la SNCF, de la RTM aujourd'hui ? Que des gens qui se disent de gauche avancent ce genre d'argument est, en revanche, plutôt consternant. Entendre dire qu'il est scandaleux de brûler des magasins, parce que c'est l'emploi des gens qui y sont salariés qui est menacé, rejoint sur le fond le même argumentaire de la droite, qui brandit la menace des licenciements quand un mouvement social lui déplaît. Aussi, de deux choses l'une : ou bien c'est la droite qui a raison, et à ce moment-là il faut dire oui au service minimum dans les transports en commun et se ranger aux positions de l'UMP. Ou bien cet argumentaire n'est pas valable pour ce qui concerne les grévistes de la SNCF, et il n'y a dès lors pas lieu de l'avancer pour justifier de laisser les jeunes révoltés seuls face à l'institution judiciaire.

Ira-t-on dire que la différence cruciale avec d'autres formes de contestation est que les incendies en banlieue ont touché des biens privés, les rares biens des travailleurs habitant les cités ? On se range alors à l'idée qu'il faut protéger par-dessus tout la propriété privée, et qu'elle doit être défendue contre la colère sociale. Je ne crois pas que ce soit une position satisfaisante pour la gauche. Je ne crois pas en tout cas que cela justifie, encore une fois, qu'on laisse les prétendus « émeutiers » se débrouiller seuls avec l'institution judiciaire, sans soutien du mouvement social.

Ira-t-on dire encore qu'il s'agit de destruction de richesses ? Mais lorsqu'une grève a pour effet une diminution de la production marchande, cela coûte de l'argent. Des richesses qui pourraient être produites ne le sont pas. Là aussi, la différence n'est pas essentielle. Elle est seulement d'apparence et d'émotion : ce sont deux formes de déperdition de richesses ; par les flammes et impressionnante dans un cas, imperceptible et inaperçue dans l'autre.

D'autres encore disqualifient la révolte des jeunes des cités au motif qu'ils ne seraient pas motivés par une volonté de changement social, mais par un désir d'argent et de consommation. Ce discours est consternant. Car personne, à gauche, n'a contesté les nombreux mouvements sociaux et grèves qui visaient, ces dernières années, à l'augmentation des salaires ou au rétablissement des indemnités des chômeurs ou intermittents du spectacle.

Autre argument, plutôt creux, entendu ici ou là : ces jeunes s'attaquent à des objets qui n'ont pas de portée symbolique, il n'attaquent pas les signes du capitalisme. Mais lorsqu'ils lancent des cocktails Molotov sur des véhicules de police, qui peut nier que cela a une portée symbolique ? Faut-il défendre ceux qui attaquent la police, plus que ceux qui brûlent les voitures ? Evidemment non - mais il faut observer que la fréquente bienveillance avec laquelle on parle des pavés jetés sur les CRS par les étudiants de Mai 68 ne rencontre pas semblable désapprobation. Pourquoi donc ? Parce que les étudiants de Mai 68 avaient de jolis mots d'ordre lettrés ? Derrière tout cela, se dissimule une falsification inaperçue, insidieuse de l'histoire, qui va parfaitement dans le sens des intérêts des dominants. Certains semblent s'imaginer que le progrès social passe exclusivement par les chancelleries et les dîners de gala : comme en attestent parfaitement l'irréprochable paix sociale qui, en 1936, a gentiment mené nos grands-parents vers l'obtention des congés payés ; ou encore, la façon dont on a obtenu les accords de Grenelle en 1968.

Et lorsque les jeunes banlieusards brûlent aujourd'hui une entreprise, un centre commercial, est-on sûr que cela n'a pas de signification symbolique ? Evidemment non : cette colère, alors dirigée vers les lieux concrets où l'on travaille et consomme, lieux de la société salariale dont

l'accès est refusé à une partie importante de notre jeunesse, a un sens. Lorsque brûlent les écoles, les crèches, certes, cela peut être considéré comme contre-productif ; mais enfin, sommes-nous si bon sémiologues et sociologues pour dire ce qui a une signification symbolique et ce qui n'en a pas ? A quel titre, du haut de quel point de vue surplombant et omniscient s'autorise-t-on à dire ce qui est sensé et mérite d'être soutenu, et ce qui sera disqualifié comme absurde ou irrationnel ?

D'autant qu'on n'hésitera pas, deux phrases plus loin, à parler des « voies de garage » dans les formations scolaires qui leur sont proposées - quitte à mépriser au passage le travail des enseignants desdites formations, et perpétuer ainsi ce qu'on dénonce - et de tri social à l'école : comment prétendre ensuite que brûler l'école n'a pas de signification ? L'incohérence, ici, est manifeste ; et l'absurdité est du côté de ceux qui croient la dénoncer.

Pour prendre le cas apparemment le plus dépourvu de signification symbolique : brûler une voiture, au hasard dans la rue. Il n'est pourtant pas besoin d'être grand clerc pour voir là une portée symbolique tout à fait limpide. Quelle valeur peut avoir une voiture, si, aussi loin qu'elle aille, elle ramènera toujours ses passagers dans les quartiers de relégation sociale ? Si elle ne peut pas mener au-delà de la désespérance et de l'inexistence sociale, plus loin que la fatalité d'être mal né, pourquoi pas la détruire ?

Il ne s'agit là que d'une manière de trouver une signification à de tels gestes ; l'exposer ici a seulement pour objet de montrer que l'insignifiance symbolique n'est pas aussi simple à déceler qu'on le prétend parfois.

De ces réflexions, je conclus qu'il n'appartient à personne de dire ce qui a valeur de symbole ou pas. Je conclus également : il semble que pour bon nombre de gens réputés de gauche, ce qui a valeur marchande ne peut pas faire symbole, et ne peut dès lors être pris pour cible d'un mécontentement social. Idée qui est, en soi, très chargée de signification quant aux capacités véritables de beaucoup d'entre nous à rompre avec l'ordre symbolique capitaliste : il est à craindre que la contestation de la société marchande appelée à sortir de ce genre de présupposés n'ait, pour le coup, qu'une portée purement symbolique, voire : anecdotique.

Autre argument creux pour justifier l'absence de soutien aux prétendus « émeutiers » : leur action serait inefficace, et vouée à l'inefficacité. Elle serait motivée par un souci spectaculaire : passer à la télé, rivaliser dans les médias avec les gars de la cité d'à côté. Mais quand les marins de la SNCM ont détourné un bateau vers la Corse, cette action avait surtout cette efficacité, médiatique, de faire monter la pression sur le gouvernement, d'exprimer spectaculairement leur détermination, enfin d'œuvrer à la prise de conscience de tous via les médias. Sur ce point, on voit mal la différence de principe avec les prétendus « émeutiers ». On peut aussi penser que les marins, franchissant la borne de l'illégalité, ont voulu à juste titre surenchérir (rivaliser ?) par rapport aux autres groupes sociaux en lutte, par exemple les enseignants, qui n'ont pas franchi cette borne en 2003, et dont les revendications sont passées dans les poubelles de l'Hôtel Matignon.

Et pour ce qui est de l'efficacité autre que spectaculaire, on ferait peut-être mieux de se taire : voilà trois ans, depuis le premier budget du premier gouvernement Raffarin, que syndicats enseignants, associations de quartiers, travailleurs du ministère de la Jeunesse et des Sports, éducateurs, travailleurs sociaux, font inlassablement savoir, mais seulement par des voies légales et institutionnelles, qu'il est désastreux de supprimer les subventions aux associations travaillant dans les cités. Cela n'a abouti à rien, rien qu'au mur du mépris gouvernemental. Douze nuits de voitures brûlées, et voilà que soudain le grand homme d'Etat Villepin parle d'augmenter ces subventions, et, certes à demi mots, reconnaît l'erreur commise. Il semble même enfin concevoir que le rétablissement des postes d'assistants d'éducation en ZEP peut

avoir une utilité. J'en conclus que le bilan est pour le moins ambigu, et que les douze nuits d'incendies auront peut-être plus d'efficacité que les trois dernières années de protestation syndicale continue et de grèves perlées.

Parler, à gauche, de « violences urbaines », expression qui est un pur artefact de la sphère spectaculaire-sécuritaire, et ne veut rien dire de précis, permet de ne pas faire de différence entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes. S'il y a bel et bien, comme on le dit à gauche, état d'urgence social, le minimum serait d'exiger que les personnes victimes d'atteintes à leurs biens lors de ces dernières douze nuits soient indemnisées en totalité par des fonds publics, sur la base de leur valeur d'usage et non de leur valeur marchande, et que personne ne soit poursuivi pour ces atteintes. Quoi qu'on pense de cette dernière proposition, il est impératif que la gauche rompe totalement avec le lexique des « violences urbaines » et autres expressions de ce genre. Car, ne permettant pas de faire la distinction minimale entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes, elle ouvre la voie à tous les amalgames, sur fond du présupposé fondamental : la marchandise doit être en toute circonstance protégée, comme les personnes doivent être en toute circonstance protégées. Or, les atteintes aux personnes ayant un lien formellement établi avec les prétendues « émeutes », pour dramatiques qu'elles soient, semblent n'avoir été que peu nombreuses.

J'étais, mercredi 9 novembre, de 17 heures à 19 heures, à Bobigny : au Tribunal de Grande Instance, où comparaissent les prévenus ; je n'ai pas vu un militant, pas un tract. Cent mètres plus loin, devant la préfecture : mille personnes rassemblées pour manifester contre l'état d'urgence.

Il me semble qu'il faut immédiatement rectifier cette stratégie, ou cette absence de stratégie. Nous ne pouvons pas laisser ces adolescents et jeunes adultes sans soutiens devant la justice.

Il serait évidemment absurde et falsificateur d'en conclure que j'appelle à cautionner tous les actes commis durant les prétendues "émeutes". Mais l'attitude actuelle des acteurs du mouvement social revient, de fait, à un blanc-seing donné à l'institution judiciaire, qui elle-même ne statue pratiquement que sur des rapports de police, pour cette série d'affaires. Par conséquent, la question est : faut-il donc TOUJOURS faire une confiance TOTALE à la police, dès lors que les gens interpellés viennent des cités, et ne sont ni syndiqués, ni membres d'organisations progressistes ?

Je doute, pour diverses raisons, que ce soit la bonne approche.

Etant donné les circonstances, il faut en finir, à gauche, avec le dérisoire plaidoyer pour l'ordre républicain. On appelle au respect des valeurs et du droit, et le résultat est le suivant : la loi d'exception de 1955, la menace sur les libertés publiques, le simulacre de droit devenu ouvertement non droit. L'ordre républicain, tel qu'en lui-même, enfin, l'Etat d'urgence le montre : ordre colonial ou policier, plus ou moins euphémisé, plus ou moins soft ou hard, c'est selon. L'ordre républicain de la double peine tantôt abolie, tantôt rétablie, c'est selon ; l'ordre républicain de la traque des sans-papiers, par le biais d'un non respect massif des lois qui réglementent le contrôle d'identité ; l'ordre républicain où l'on exige en toute illégalité discriminatoire que certaines catégories de la population aient toujours leurs papiers sur eux ; l'ordre républicain de la destruction des familles dont l'un des membres n'a pas de papiers ; l'ordre républicain des charters d'expulsion vers l'Afghanistan ; l'ordre républicain du démantèlement méthodique, par tout moyen, des lois régissant le travail ; l'ordre républicain de l'impunité de Supermateur ; l'ordre républicain d'un ministre de la Justice qui revendique à haute voix l'anti-constitutionnalité de sa loi rétroactive sur le bracelet électronique ; l'ordre républicain du missilier Dassault, à la fois sénateur et fournisseur d'armements à l'Etat, qui vote les budgets de la Défense Nationale dont une part substantielle iront dans sa poche ;

l'ordre républicain du pillage des biens publics au profit des actionnaires et d'un copain d'études du Premier Ministre ; l'ordre républicain où même les banquiers qualifient de « hold-up » (Le Monde daté du 10 Novembre) l'action économique du gouvernement (s'agissant de la suppression du fonds de garantie des prêts à taux zéro, profitables aux classes moyennes et populaires) - l'ordre républicain du respect du droit - ou de sa mise en pièces, c'est selon.

L'ordre républicain, tel qu'en lui-même : celui où chacun se croit tenu, par bienséance, bienpensance, intimidation, d'appeler rituellement (et jusque, hélas, dans les colonnes de Politis) à la punition de certains illégalismes, tandis que d'autres sont tellement banalisés qu'on oublie de les considérer comme des scandales à sanctionner - tant la conception prédominante du droit et de l'ordre est-elle même indigente, soumise et confortable aux intérêts marchands ou électoralistes de quelques-uns ; surtout : docile à la plus inique et la plus invisible des lois : la loi du plus fort.

L'ordre républicain - qui, à gauche, pourrait déceimment le nier en pareilles circonstances ? - est une certaine modalité du désordre : celle qui arrange les groupes ayant pouvoir d'accréditer la conception de l'ordre et du désordre conforme à leurs intérêts, réels ou imaginaires.

Brûler des voitures ? Laisser libre cours à sa rage devant l'injustice et l'indécence ? Casser, tout casser ? Nombreux, nous l'avons rêvé ; ils l'on fait. Je laisse à d'autres la responsabilité de punir ces actes plutôt que d'autres. Je ne me reconnais pas dans cette parodie d'ordre républicain. Je refuse que les prétendus « émeutiers » soient punis de cette façon en mon nom. J'invite ceux qui partagent cette analyse à assister aux audiences des jeunes en comparution immédiate, à faire connaître notre solidarité à leurs familles et leurs amis, comme aux victimes de toutes les violences de ces dernières nuits, enfin à protester contre l'Etat d'urgence.

François

Winstanley

